



Résidence CARMAGNOLE

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

La Courneuve

La résidence propose 223 studios équipés de 18 m² à 29 m² (possibilité colocation).



www.logifac.fr



Photo non contractuelle

LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides au logement de la CAF.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

1, rue de Valmy
93120 La Courneuve



LE CHOIX



LA FACILITÉ



LA SOUPLESSE



LA SÉRÉNITÉ

223 studios équipés de 18 m²
à 29 m² (possibilité
colocation).

Loyer/mois à partir de
440,83 €

Loyer CC pour le logement C033 (Hors TEOM et électricité).

Consommations énergétiques indicatives : catégorie D
Gaz à effet de serre : catégorie E

Organismes en partenariat exclusif



Particulièrement adaptée aux étudiants, nos résidences sont parfois également accessibles aux jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Je réserve » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



Nos services disponibles



Wifi **



Laverie **



Badge Vigik



Parking **



Emplacement à vélos



Coworking



Équipé

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : lavabo, douche, WC .
- La pièce principale équipée : lit, bureau, chaises, penderie mis à disposition.
- Le coin cuisine équipé : évier, plaques électriques, réfrigérateur.

Certains logements ont été conçus pour permettre le passage et la rotation d'un fauteuil roulant, et d'autres disposent d'une isolation phonique particulière pour les élèves de l'Ecole de musique.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Un agent de permanence assure une veille pour les interventions d'urgence la nuit et le week-end (hors vacances scolaires d'été).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : salle de travail, WIFI**, laverie**, local à vélo, parking**, espace commun extérieur.



Photo non contractuelle

Photo de l'intérieur des logements

Les provisions sur charges incluent :

- La mise à disposition des mobiliers et des équipements collectifs.
- Les consommations d'eau et chauffage du studio.
- L'entretien journalier des parties communes.
- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- Les frais d'entretien normaux VMC, matériel de sécurité.

Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations d'électricité.
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- La taxe d'habitation.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- Les frais liés à l'usage de la laverie.
- Les frais liés au WIFI.
- La cotisation annuelle à O.N.L.E.

*Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

**Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.



Située à proximité du centre-ville de [La Courneuve](#).

La résidence est proche de tous les commerces et bien desservie par les transports en commun pour se rendre sur les lieux d'étude.

Le RER B est à 2 minutes de la résidence.

